



Vaccination contre la COVID-19 Le nouveau calendrier et le public concerné

Depuis le 19 février 2021 :

La vaccination est ouverte aux personnes de 50 à 64 ans inclus à risque de formes graves de Covid-19, comme par exemple le diabète ou l'obésité, qui peuvent être vaccinées dans leurs structures de soins, notamment à l'hôpital. **Depuis le 25 février 2021**, elles peuvent se faire vacciner directement chez un **médecin** de ville.

Depuis le 2 mars 2021, les personnes âgées de **plus de 75 ans** peuvent être vaccinées par le **vaccin AstraZeneca chez un médecin** de ville (spécialiste ou médecin généraliste).

À partir du 15 mars 2021, la vaccination **en pharmacie** sera possible pour les personnes de **plus de 50 ans atteintes de comorbidités**. Les patients n'auront pas besoin d'une prescription médicale et pourront se rendre directement en officine pour y recevoir le vaccin AstraZeneca.

Entre fin mars et la mi-avril au regard de l'approvisionnement en vaccins et du nombre de personnes de plus de 75 ans qui auront fait le choix de se faire vacciner, la vaccination sera ouverte aux personnes ayant entre **65 et 74 ans inclus**.

À partir de mi-avril 2021, la **vaccination en pharmacie** sera possible pour les personnes de **50 à 74 ans qui n'ont pas de pathologie particulière**.

Les Parcours du cœur

Nous sommes ravis de vous communiquer le déroulement de la toute première édition des Parcours du Cœur connectés.

Jusqu'où êtes-vous prêts à aller pour prendre soin de votre cœur ?

Quand s'inscrire ?

A compter du 13 mars et jusqu'au 30 avril 2021 à 12h.

Quand et comment participer ?

Du samedi 13 mars à 6h jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 18h, pratiquez vos activités physiques : marche, course à pied et/ou vélo, en intérieur ou en extérieur et parcourez la distance de votre choix, en une ou plusieurs fois.

Un challenge personnel et collectif pour cumuler un maximum de kilomètres.

Une participation symbolique de 2€ par personne vous sera demandée pour valider l'inscription dont 1,50€ seront reversés à la Fédération Française de Cardiologie.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions seront ouvertes à tous sur le futur site dédié et notamment diffusé sur sport-up (<https://www.sport-up.fr/www/>), les réseaux sociaux et le site internet (<https://www.fedecardio.org/>).



Campagne d'enlèvement des véhicules hors d'usage

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne organise un service d'enlèvement des véhicules hors d'usage pour la destruction à destination des



particuliers.
Si vous êtes intéressés, il vous suffit de remplir le dossier (téléchargeable en cliquant sur le bouton ci-dessous.) et de le déposer à la mairie qui transmettra votre demande au Conseil départemental de la Haute-Vienne.

dossier

Plate-forme e-commerce "achetezhautlimousin.fr"

La Communauté de Communes organise une nouvelle réunion de présentation de la plateforme de e-commerce local "achetezhautlimousin.fr" le lundi 8 mars 2021 à 16h00.

Nous vous rappelons que dans ce contexte sanitaire difficile, cela est une véritable opportunité pour donner encore plus de visibilité à votre entreprise. De plus, la cotisation pour 2021 est gratuite.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de rejoindre la visioconférence.

visioconférence

Donnez votre entreprise
d'actions marketing modernes

GAGNEZ EN VISIBILITÉ AVEC UN OUTIL DIGITAL

- > Clic and Collect / Web to store
- > Présence Google optimisée
- > Offrez de nouveaux services à vos clients
- > Newsletters + SMS
- > Bon cadenas local déposés sur votre territoire
- > Animations commerciales

Offre pour toutes les entreprises des 40 communes

Partenariat par la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

GRATUIT en 2021

Adhésion unique tous services inclus 10€/mois!

avec le soutien financier de
Haut Limousin en Marche

www.achetezhautlimousin.fr
Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche - 12 Avenue Jean Jaures - 87100 Bellac
05 55 76 81 30 - contact@achetezhautlimousin.fr - 05 55 80 09 99



Chaîne YouTube pour découvrir les reportages et les capsules vidéos sur Arnac La Poste

Nous venons de créer notre chaîne YouTube afin de faire découvrir au grand public notre belle bourgade. Pour cela, 2 premières capsules vidéos déjà en ligne ont été réalisées: "Arnac La Poste, terre de patrimoine" et "Arnac La poste, terre d'agriculture". Y seront aussi stockés tous les reportages télévisés parlant de notre commune. Vous pouvez découvrir notre chaîne en cliquant ci-dessous:

Chaîne YouTube Arnac La Poste

Semaine de la Petite Enfance

La semaine nationale de la Petite Enfance, aura lieu du 20 au 27 mars, sur tout le territoire du Haut Limousin en Marche !

Les Relais Assistantes Maternelles, le réseau lecture et le Multi-Accueil du Dorat, se sont mobilisés afin d'ouvrir leurs portes aux familles et de leur proposer des activités de qualité ! Vous pouvez télécharger le programme en cliquant ci-dessous:

Semaine de la Petite Enfance

Thème 2021

drôles d'histoires!

les héros c'est vous!

SEMNAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance en grand

Haut Limousin en Marche

8 Mars 2021

20 - 27 MARS

Tout près de chez nous en Haut Limousin en Marche.

semaine.nationale.petiteenfance.fr

Partenaires: Mairie d'Arnac La Poste, CCSDO, Mairie de Bellac, Mairie de Brillac, Mairie de Châtenet-sur-Cher, Mairie de La Roche-sur-Pon, Mairie de Lignac, Mairie de Lignac-le-Château, Mairie de Lignac-le-Grand, Mairie de Lignac-le-Petit, Mairie de Lignac-le-Vieux, Mairie de Lignac-le-Neuf, Mairie de Lignac-le-Grand, Mairie de Lignac-le-Petit, Mairie de Lignac-le-Vieux, Mairie de Lignac-le-Neuf.

Mairie d'Arnac-La-Poste - 2 place du Champ de Foire
05 55 76 81 30 - mairiearnaclaposte2@wanadoo.fr - <http://mairie-arnaclaposte.com/>



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie d'Arnac La Poste.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Mairie d'Amac La Poste